



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le xxx 2023 – n°/H030

COMMISSION « SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS »

Réunion du 26 septembre 2023

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	2
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	18
AVIS D'OPPORTUNITÉ ET « 7BIS ».....	19

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION **SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS**

- 26 septembre 2023 -

Président : Antoine BOZIO, Directeur de l'Institut des politiques publiques (IPP)

Rapporteurs : Nathalie CARON, Sous-directrice des synthèses, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), ministère de l'Education nationale
Pascal CHEVALIER, Chargé de la sous-direction de la statistique et des études, Secrétariat général, ministère de la Justice

Responsable de la commission : Sylvie BLANC (01 87 69 57 10)

RAPPEL DE L'ordre du Jour

<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>4</u>
<u>I. DEMANDE D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES (ARTICLE 7BIS, LOI 1951).....</u>	<u>4</u>
<u>II. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DES PROJETS D'ENQUETES STATISTIQUES.....</u>	<u>6</u>
<u>Enquêtes de climat scolaire.....</u>	<u>6</u>
<u>III. FINALISATION DE LA REDACTION DES AVIS DE MOYEN TERME DE LA COMMISSION.....</u>	<u>8</u>
<u>CONCLUSION.....</u>	<u>17</u>

Liste des participants

BLANC	Sylvie	SG CNIS
BOZIO	Antoine	Institut des politiques publiques, président de la commission
BURRICAND	Carine	SSM Enseignement supérieur et Recherche - SIES
CARON	Nathalie	SSM Education nationale et Jeunesse - DEPP
CHEVALIER	Pascal	SSM Justice
COUPPIE	Thomas	Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)
DOUGLAS	Laéna	Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre
DUBOIS	Maximilien	Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
FONS	Marie-Amélie	SG CNIS
FRANCOZ	Dominique	SG CNIS
GARCIA	Léa	SSM Culture - DEPS-Doc
GONZALEZ-DEMICHEL	Christine	SSM Sécurité intérieure -SSMSI
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	SG CNISSSM Education - DEPP
GUILLERM	Marine	SSM Education nationale et Jeunesse - DEPP
ISNARD	Michel	INSEE – Inspection générale
JUGNOT	Stéphane	Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)
MAUREL	Françoise	SG CNIS
OURLIAC	Benoît	SSM Santé et solidarités - DREES
QUELLEC	Jean-michel	INSEE – Inspection générale
RADE	Emilie	SSM Education nationale et Jeunesse - DEPP
REBOTTI	Nouria	CFDT
SCHUHL	Pierette	SSM Enseignement supérieur et Recherche - SIES
SIMON	Catherine	SSM Education nationale et Jeunesse - DEPP
SOLARD	Gwennaël	SSM Sécurité intérieure -SSMSI
SPRUYT	Emilie	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
TRAORE	Boubou	SSM Education nationale et Jeunesse - DEPP

INTRODUCTION

Françoise MAUREL, Secrétaire générale du Cnis

Notre président est à distance. Je vous propose de démarrer en attendant la mise en place de la connexion.

I. DEMANDE D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES (ARTICLE 7BIS, LOI 1951)

Françoise MAUREL, Cnis

Les demandes d'accès à des sources administratives sont nombreuses, sans doute liées à l'usage de plus en plus généralisé de ces sources administratives à des fins statistiques. Nous pouvons nous en réjouir, puisque le Cnis a encouragé ce type d'usage depuis très longtemps. Les demandes que nous vous présentons aujourd'hui émanent de sept services statistiques ministériels (SSM) et portent sur une douzaine de fichiers.

Le SSM du ministère de la Jeunesse et des Sports formule une demande sur des données issues du fichier des déclarations fiscales de l'impôt sur les sociétés et des déclarations 2069 RCI SD de la DGFIP. Il s'agit de données d'entreprises relatives au mécénat. Le service statistique ministériel de la Jeunesse et des Sports, qui s'occupe aussi de la vie associative a réalisé un certain nombre d'études, notamment à partir d'enquêtes sur les dons des particuliers en faveur d'organismes d'intérêt général et d'associations. En revanche, les données relatives au mécénat d'entreprises étaient moins connues. Cette demande a pour objectif de produire des statistiques sur le sujet à partir des sources fiscales. Les données demandées sont des données individuelles sur les entreprises, les montants déclarés en faveur du mécénat et les organismes bénéficiaires des dons. Ces statistiques permettront d'améliorer la connaissance dans un objectif pérenne, avec une diffusion par le SSM situé au sein de l'INJEP.

Le service statistique du ministère de la Justice, la SDES, formule une demande double pour des données issues d'une part, de la Direction générale de la Gendarmerie nationale, et d'autre part, de la Direction générale de la Police nationale, afin de conduire des travaux de même nature sur les deux sources. Je ne présenterai que la première. Ces données sont relatives aux procédures enregistrées dans le logiciel de rédaction des procédures de la Gendarmerie nationale à la suite d'une plainte ou un signalement. Les données portent sur les procédures, les infractions, les victimes, etc. Ces données issues des systèmes d'information du ministère de l'Intérieur sont déjà traitées par le SSMSI sur la délinquance, mais la demande de données individuelles vise à réaliser un appariement entre les données de gendarmerie et de police et les données de la justice en vue de produire des statistiques sur le suivi pénal par champ contentieux et zone géographique. Ces appariements relèvent d'un avis du moyen terme précédent. Une commission a été consacrée aux premiers travaux exploratoires en 2022. Cette démarche a pour objectif de suivre le parcours des personnes tout au long de la chaîne pénale. Un rapprochement sera opéré entre les données de gendarmerie et les données du suivi pénal du dispositif Cassiopée par un appariement individuel avec des caractéristiques communes aux deux fichiers. Les statistiques seront diffusées selon les procédures usuelles de la statistique publique. Les données voisines de la police nationale, qui ont trait aussi à l'enregistrement des procédures, sont demandées en parallèle pour intégrer le même appariement.

De son côté, le service statistique de la Sécurité intérieure au ministère de l'Intérieur, le SSMSI, demande les données de justice, en particulier les données de la chaîne pénale Cassiopée, des données individuelles qui caractérisent les affaires, les personnes (auteurs, mis en cause) et tous les actes de la procédure. Cette demande a pour but de réaliser le même appariement, demandé par le Cnis.

Le SSMSI a formulé également une demande sur les données de son ministère relatives aux procédures enregistrées dans le logiciel de rédaction des procédures de la Gendarmerie nationale. La même demande est formulée sur les données de procédures enregistrées par la Police nationale. Cette demande vise à accéder aux données individuelles de ces dispositifs pour analyser la criminalité, la délinquance enregistrée par les forces de l'ordre et établir des statistiques générales sur le sujet. Dans la mesure où ces travaux vont faire l'objet de statistiques, elles seront publiées dans les collections du SSMSI.

Deux autres demandes émanent du SSMSI. Elles sont de nature un peu différente et concernent les données des plateformes PERCEVAL et THESEE, détenues par le ministère de l'Intérieur et relatives respectivement au recueil des signalements des usages frauduleux de cartes bancaires sur internet et aux dépôts de plainte en ligne pour certains faits d'escroquerie sur internet. Pour ces deux sources, il s'agit de constituer des bases statistiques pour des besoins de production d'études statistiques complétant celles qui existent déjà dans les logiciels de procédures afin d'en augmenter la complétude.

Le service statistique du ministère de la Culture, le département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS), demande l'accès aux sources relatives au PASS Culture détenues par une société privée qui assure une mission d'intérêt général sur le sujet. Le PASS Culture vise à faciliter l'accès des jeunes à la culture. Les données demandées contiennent les bénéficiaires du dispositif, l'offre culturelle et l'ensemble des actions réalisées par les bénéficiaires. La demande a pour objectif de réaliser des études statistiques sur les bénéficiaires, l'offre culturelle et les usages du PASS. La demande reste pour l'instant ponctuelle. Elle couvre l'ensemble des données depuis la création du dispositif. Le SSM utilisant ces données pour la première fois, il va mener une phase exploratoire avant d'envisager une transmission annuelle pour production de statistiques et d'études dans le cadre des publications du DEPS.

La sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), le service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche demande l'accès à des données détenues par le ministère des Sports relatives aux sportifs de haut niveau. La demande porte sur des données individuelles sur les sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles, âgés de 16 ans et plus à des fins de connaissance de ces sportifs. Un appariement est prévu avec le système d'information de données individuelles sur les étudiants pour réaliser des travaux statistiques sur cette population.

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), le service statistique du ministère de la Santé et des Solidarités formule une demande d'accès à des données relatives à des adhérents à des contrats de retraite supplémentaire issues d'un dispositif d'information sur l'épargne retraite. Ces données sont mobilisées par le GIP Union Retraite dont la gestion est déléguée à la Caisse des Dépôts et Consignations. Elles sont collectées auprès des organismes qui proposent des contrats de retraite supplémentaire (assurances, mutuelles, épargne salariale, prévoyance, etc.) qui ont des obligations déclaratives. La Drees demande l'accès aux contrats en cours de constitution détenus par les individus (type de contrat, caractéristiques des assurés, informations identifiantes) pour réaliser des études statistiques sur l'épargne retraite et explorer l'utilisation potentielle de cette base dans la production statistique de la Drees, en particulier pour compléter, voire remplacer l'enquête annuelle sur la retraite supplémentaire menée auprès d'une centaine d'organismes gérant des contrats de retraite.

Enfin, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) demande l'accès aux données détenues par le service des retraites de l'Etat sur les pensions des agents de l'Etat, en particulier ceux de l'Education nationale. Par cette demande, la Depp souhaite obtenir des informations sur les pensions des anciens agents du ministère (enseignants ou personnels de l'Education nationale). Cette transmission devrait intervenir une fois par an en vue de réaliser des statistiques régulières sur ces personnels.

Christine GONZALEZ-DEMICHEL, SSMSI

Le SSMSI avait également formulé une demande d'accès sur les données relatives aux infractions relevées par procès-verbal électronique et contrôle automatisé *via* les radars. Ces données sont détenues par l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Françoise MAUREL, Cnis

Je vous propose de la présenter. Nous l'ajouterons.

Gwennaël SOLARD, SSMSI

Nous souhaiterions effectivement demander l'accès aux données relatives aux infractions relevées par procès-verbal électronique, contraventions routières ou plus récemment amendes forfaitaires délictuelles. Les données demandées concernent le service qui enregistre (police ou gendarmerie), les caractéristiques de l'infraction, les mis en cause et les victimes éventuelles. L'ANTAI dispose aussi de données sur les contrôles automatisés, notamment les radars. Le SSMSI demande l'accès à ces données pour compléter le champ de la délinquance observé par le seul logiciel de rédaction des procédures de la police et la

gendarmerie. La demande vise à compléter l'information statistique sur le champ complet de la délinquance et les publier dans les collections habituelles du SSMSI.

Antoine BOZIO

Merci pour la présentation de l'ensemble de ces demandes. Nous intégrerons bien cette dernière demande. En l'absence de remarques, je vous propose de donner un avis favorable sur ces demandes d'accès.

La commission Services publics et services aux publics donne un avis favorable à ces demandes d'accès à des sources administratives.

II. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DES PROJETS D'ENQUETES STATISTIQUES

Enquêtes de climat scolaire

Boubou TRAORE, Depp

Les enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation interrogent périodiquement les élèves et les personnels afin de connaître leur point de vue sur le climat scolaire et mesurer les éventuelles atteintes subies dans le cadre scolaire, que ces atteintes aient fait ou non l'objet d'un signalement auprès de l'établissement ou des autorités policières, judiciaires ou académiques. Ces enquêtes permettent notamment de donner une idée du harcèlement vécu par les élèves.

Chaque enquête interroge un échantillon d'élèves ou de personnels des écoles et établissements de France métropolitaine et des DROM dans le public et le privé sous contrat. Le mode de collecte diffère selon que l'on s'adresse aux élèves ou aux personnels. Les personnels reçoivent un questionnaire par mail, via leur messagerie professionnelle et reçoivent des relances par voie électronique et sous format papier. Les élèves remplissent un questionnaire en ligne dans leur école ou leur établissement scolaire. Cette passation est assurée par des personnels extérieurs à l'établissement scolaire, à savoir les équipes mobiles académiques de sécurité.

La première enquête de climat scolaire et de victimation a eu lieu en 2011. Depuis, de nombreuses enquêtes ont été menées et le champ a été élargi. Ainsi, les lycéens ont intégré le dispositif en 2015. Pour la première fois, les élèves de CM1 et CM2 ont été interrogés au printemps 2021. De même, les personnels du 1^{er} et 2nd degrés ont intégré le dispositif au cours du dernier cycle. Ils ont été interrogés en 2019 pour les personnels du 2nd degré et au printemps 2022 pour les directeurs d'école et les enseignants. Dans le prochain cycle, nous interrogerons les personnels tous les deux ans : 2024 pour le 2nd degré, 2026 pour les directeurs d'école et les enseignants. Quant aux élèves, nous interrogerons les écoliers en 2025, les collégiens en 2026 et les lycéens en 2027, ce qui nous permettra de rafraîchir les données de chaque enquête tous les quatre ans.

Le questionnaire auprès des élèves comprend trois principaux volets : le climat scolaire, l'expérience scolaire et les atteintes éventuelles subies (atteintes aux biens, atteintes verbales, physiques ou à caractère sexuel). Le questionnaire auprès des personnels comprend également un volet sur le climat scolaire et un volet sur les atteintes, ainsi qu'un volet sur les conditions de travail. Pour la prochaine édition auprès des élèves de CM1 et CM2, nous ajouterons des questions sur le cyberharcèlement, ce qui n'a pas été fait lors de la première édition en 2021. Or ce phénomène touche les écoliers au même titre que les élèves du 2nd degré. Il est donc important de collecter des données sur le sujet. Pour les collégiens, le questionnaire sera enrichi pour la prochaine édition. Nous intégrerons, comme nous l'avons fait au printemps 2023 pour les lycéens, des questions sur le sentiment de discrimination à la demande de la DILCRAH dans le cadre de son plan interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, ainsi que son plan de lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBT.

Émilie RADE, Depp

S'agissant de la constitution des échantillons, pour l'enquête auprès des élèves, nous procédons à un tirage à deux degrés. Le premier degré concerne les écoles ou les établissements enquêtés. Nous tirons 300 écoles, 360 collèges ou 300 lycées. La stratification permet de tenir compte à la fois du type d'établissement, du secteur d'enseignement (public ou privé sous contrat) et de l'appartenance ou non à un réseau d'éducation prioritaire. Le sondage est également équilibré selon les caractéristiques des écoles ou

des établissements (commune d'implantation, taille des établissements, indice de position sociale moyen). Le deuxième degré de tirage concerne les élèves dans les écoles et établissements tirés au sort. Nous venons interroger l'ensemble des élèves de CM1 et CM2 ou 60 élèves dans les collèges (15 par niveau de la sixième à la troisième) ou 100 lycéens tirés au sort dans les lycées. Pour limiter l'investissement en temps et la contrainte dans les établissements interrogés, nous renouvelons l'échantillon à chaque enquête et nous opérons un principe de non-recouvrement avec les échantillons des autres enquêtes de la statistique publique.

Pour l'enquête auprès des personnels, nous procédons à un sondage à un degré. L'échantillonnage est stratifié pour prendre en compte le type d'établissement, le secteur d'enseignement (public ou privé sous contrat) et l'appartenance à un réseau d'éducation prioritaire. L'équilibrage est là encore réalisé selon les caractéristiques des établissements et des écoles (taille, IPS, typologie de la commune) et les caractéristiques des personnels (sexe, ancienneté dans l'éducation nationale, etc.). Nous renouvelons l'échantillon à chaque enquête et nous appliquons un principe de non-recouvrement avec les autres enquêtes de la statistique publique.

Les enquêtes auprès des élèves et des personnels suivent des étapes communes. Nous engageons une première phase de travail autour du questionnaire en réunissant des groupes de travail qui nous permettent de consulter des experts, des organisations syndicales ou des associations de parents d'élèves. Nous présentons ensuite les enquêtes devant le Cnis pour demander le label d'intérêt général. Nous tirons les échantillons, nous communiquons sur les enquêtes auprès des différents échelons de l'éducation nationale et nous informatisons le questionnaire. Le terrain de l'enquête intervient au printemps de chaque année scolaire afin d'interroger les enquêtés sur leur vécu depuis la rentrée. Ensuite, nous procédons à l'apurement des données et à la préparation de la diffusion des résultats.

Les résultats sont diffusés dans les différentes collections de la Depp. Chaque enquête donne lieu à au moins une note d'information et des fiches dans les publications annuelles (Repères et références statistiques, l'état de l'école, panorama des personnels de l'enseignement scolaire, etc.). Ces enquêtes constituent aussi un outil de connaissance sur le harcèlement. Ainsi, la Depp participe au rapport annuel de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH). Ces résultats servent aussi de référence nationale lorsque des enquêtes de climat scolaire ont lieu à l'échelon local dans les écoles ou les établissements. Enfin, ces données sont mises à la disposition des chercheurs à travers le réseau Quételet-Progedo.

Antoine BOZIO

Il paraît difficile de ne pas voir l'intérêt de cette enquête au vu de l'actualité

Stéphane JUGNOT, CGT

Je siège pour la CGT au sein du groupe de travail du Cnis sur les discriminations. J'ai pris note que vous intégreriez des questions sur la discrimination ressentie. Je voulais attirer votre attention sur le fait que le groupe de travail formulera peut-être des préconisations sur la façon de poser des questions sur ce sujet de façon harmonisée. Ce sujet constitue aussi un axe important du prochain moyen terme. Il faudra donc peut-être être vigilant au moment de finaliser le questionnaire. S'agissant des utilisateurs, la formulation est un peu ambiguë dans la fiche. Tous les chercheurs ont-ils bien accès aux données dans le cadre des protocoles habituels de Progedo ? Confirmez-vous que l'accès n'est pas réservé aux chercheurs qui auraient participé à la conception de l'enquête ?

Boubou TRAORE, Depp

Effectivement, tous les chercheurs qui ont accès au réseau Quételet-Progedo peuvent accéder à ces données.

François GUILLAUMAT-TAILLIET, Cnis

Le comité du label demande en général à voir le questionnaire informatisé. Il est prudent de passer au label après avoir effectué ce travail.

Boubou TRAORE, Depp

Nous communiquons systématiquement au comité du label le questionnaire une fois qu'il a été revu et discuté avec les groupes de travail. Nous pouvons être amenés à modifier certaines questions en fonction de ses retours. Nous attendrons plutôt de disposer du questionnaire stabilisé pour l'informatiser, mais nous pourrions en donner un aperçu au comité du label.

Antoine BOZIO

Si vous en êtes tous d'accord, je vous propose de donner un avis favorable.

La commission Services publics et services aux publics donne un avis d'opportunité favorable à l'enquête de climat scolaire et de victimation.

III. FINALISATION DE LA RÉDACTION DES AVIS DE MOYEN TERME DE LA COMMISSION

Dominique FRANCOZ, Cnis

En préambule, je vais vous rappeler brièvement le cheminement que nous avons suivi pour aboutir à ces projets d'avis. Les travaux ont démarré voilà un an, lancés à l'occasion des commissions d'automne. Dans l'intervalle, nous avons dressé un bilan de travail des différentes commissions dans le cadre du précédent moyen terme et recueilli les besoins des utilisateurs pour les prochaines années. Des entretiens ont été réalisés avec un maximum de parties prenantes. Nous avons ainsi organisé 19 entretiens avec les producteurs. Une consultation publique ouverte sur le site du Cnis a recueilli 150 réponses exploitables. Des présentations ont eu lieu aux commissions d'automne et de printemps. Nous avons aussi consulté les membres du bureau et du conseil. Nous nous sommes entretenus avec les utilisateurs institutionnels. Enfin, nous avons organisé des focus groupes avec les participants qui avaient bien voulu nous communiquer leurs coordonnées lors de la consultation publique. Ces focus groupes ont porté sur deux thématiques : la transition écologique et les statistiques sociales.

En juillet-août, nous avons fait le choix des thèmes qui pouvaient faire l'objet d'avis et une consultation s'est organisée avec le président et les rapporteurs de la commission, ainsi qu'avec les services producteurs concernés par la commission (Depp, SSM Justice, SSMSI, SIES, Drees). Deux réunions ont été organisées sur le choix des thèmes et la rédaction des avis. La réunion d'aujourd'hui a pour but de finaliser la rédaction des avis. Si certains thèmes importants n'ont pas fait l'objet d'un avis, nous pourrions envisager de les intégrer. Les avis tournent autour de la santé et du social, des jeunes, de la justice et de la sécurité, et enfin de l'accès et la qualité des services publics.

Les thèmes retenus sont les suivants :

- 1) Évaluer les inégalités de santé en lien avec l'offre et la qualité du système de santé ;
- 2) Suivre les parcours des personnes âgées et leur prise en charge par les politiques publiques ;
- 3) Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif jusqu'à leur transition vers le monde professionnel ;
- 4) Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice ;
- 5) Consolider le système d'information relatif au parcours pénal des personnes ;
- 6) Consolider le système d'information sur la délinquance ;
- 7) Harmoniser et consolider les statistiques des services publics locaux ;
- 8) Observer les inégalités d'accès aux services publics ;
- 9) Consolider les données sur les conditions de travail du personnel des services publics ;
- 10) Définir des indicateurs de qualité des services publics (du point de vue des usagers).

Laéna DOUGLAS, Établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre

Avec ma collègue, nous nous sommes posé la question d'une réflexion sur un portail unique d'accès aux données. Nous sommes à la fois producteurs et utilisateurs de données. Ma collègue, Emmanuelle Martin, a recensé toutes les données dont nous aurions besoin et serait preneuse d'un contact pour faire remonter ces demandes.

Dominique FRANCOZ, Cnis

Certains besoins ne seront pas nécessairement traités dans cette commission. Des avis généraux seront également formulés, dont un avis qui évoquera l'utilisation des données, couvrant à la fois l'accès du service public à des données privées et l'élargissement de l'accès des données produites par le service statistique public à d'autres utilisateurs que les chercheurs. Dans les précédents moyens termes, l'accent avait été mis sur la mise à disposition des données auprès des chercheurs. Aujourd'hui, la plupart des données sont accessibles aux chercheurs à travers des circuits (CASD, Quételet). Nous réfléchissons à la façon de satisfaire d'autres besoins. Vous pouvez contacter le secrétariat général du Cnis pour préciser vos demandes. Nous pouvons encore intégrer de nouveaux besoins.

Je vous propose maintenant de passer en revue les avis.

Santé et social

Avis 1 : Évaluer les inégalités de santé en lien avec l'offre et la qualité du système de santé

Le Conseil réitère l'importance de développer l'information sur les inégalités, en particulier en matière de santé. Il soutient les travaux visant à une meilleure connaissance des conditions d'accès et de recours aux soins et des inégalités sociales et territoriales en la matière : information disponible, densité, distance, mais aussi qualité des services rendus (dont délai d'attente) et coût. Il s'agira en particulier d'exploiter les données existantes qui permettent d'évaluer la capacité du système de santé dans toutes ses dimensions (hôpital, médecine de ville, professionnels de santé, secteur médico-social) à répondre aux besoins des habitants.

Benoît OURLIAC, Drees

La mention explicite des notions de distance et de densité sur les conditions d'accès aux soins me gêne. Nous considérons que ces métriques ne sont pas forcément les bonnes pour mesurer l'accès aux soins. Le principal indicateur produit par la Drees et utilisé par l'ensemble des acteurs de la santé pour mesurer l'accessibilité est l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée, qui combine différents éléments, dont la densité et la distance, et les met en regard des besoins de santé sur le territoire. La distance et la densité ne sont pas suivies en tant que telles et ne représentent pas des indicateurs utiles pour informer le public et évaluer l'accès aux soins.

Stéphane JUGNOT, CGT

Plutôt que densité et distance, il faudrait indiquer « *accessibilité* ».

Benoît OURLIAC, Drees

S'agissant de la qualité des services rendus, nous avons tous en tête la question des délais d'attente qui sont au cœur des débats sur l'offre de soins et les déserts médicaux. Cependant, cet objet est très difficile à mesurer sur le plan statistique. La Drees s'y est essayée en 2016 avec une enquête pilote qui avait fait l'objet d'un avis d'opportunité du Cnis sur les délais d'attente. Néanmoins, les résultats n'ont pas été totalement concluants, notamment au vu de la faisabilité. Nous partageons tout à fait l'objectif. Je ne peux cependant pas vous garantir que nous aurons réussi à bâtir un dispositif permettant une mesure des délais d'attente dans l'ensemble du système de santé d'ici la fin du moyen terme. Pouvoir accéder aux données des plateformes de prises de rendez-vous en ligne serait facilitateur, mais cela ne dépend pas de nous. Si un avis de moyen terme porte spécifiquement sur les délais d'attente, nous pourrions peut-être mobiliser l'article 3bis pour accéder à ces données.

Antoine BOZIO

Le moyen terme a pour rôle de dresser une perspective sur les travaux que nous souhaitons mener et les objectifs à atteindre.

L'avis 1 tel qu'il a été amendé en séance est adopté.

Avis 2 : Suivre les parcours des personnes âgées et leur prise en charge par les politiques publiques

Le Conseil juge nécessaire d'éclairer davantage la question de l'intégration des personnes âgées dans la société et de suivre leur prise en charge dans le cadre des politiques publiques, que ce soit à domicile ou dans des résidences avec services pouvant aller jusqu'aux EHPAD. Il soutient les projets de mise en place de cohortes relatives aux parcours des personnes âgées et recommande de mobiliser et si nécessaire de faire évoluer l'ensemble des sources disponibles (enquêtes ou sources administratives) pour qu'elles contribuent à cette analyse longitudinale.

Stéphane JUGNOT, CGT

Dans le cadre du groupe de travail sur les discriminations, la question de l'élargissement du champ des enquêtes ménages à des personnes vivant en communautés, dont les personnes âgées a été abordée. Cet aspect est-il couvert par l'avis ?

Dominique FRANCOZ, Cnis

La mention des résidences avec services couvre effectivement les ménages non ordinaires.

Françoise MAUREL, Cnis

S'agissant des enquêtes en population générale, il est probable que ce sujet soit abordé sous un angle plus large que les personnes âgées dans la commission Démographie et questions sociales (DQS). L'élargissement aux personnes vivant dans des institutions représente un sujet important pour la représentativité des enquêtes. Ici, l'accent est mis sur les parcours, le suivi longitudinal, les transitions entre domicile et institution ou entre les différents dispositifs sociaux. L'élargissement du champ des enquêtes traditionnelles relève plutôt de la commission DQS.

Antoine BOZIO

Il existe déjà des enquêtes à la fois sur les personnes âgées dans les institutions et les personnes âgées à domicile. Il nous manque en revanche un suivi des trajectoires qui sont aujourd'hui très difficiles à appréhender par les sources disponibles. Il est nécessaire de faire évoluer ces sources vers une prise en compte de l'aspect longitudinal.

Si vous n'avez pas d'autres remarques, je vous propose d'adopter le texte en l'état.

L'avis 2 est adopté.

Les jeunes

Avis 3 : Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif jusqu'à leur transition vers le monde professionnel

Le Conseil réaffirme l'importance d'éclairer davantage la diversité des parcours dans le système éducatif des élèves, des apprentis et des étudiants et des différentes situations, jusqu'à leur transition vers le monde professionnel. A cette fin, il encourage la construction de cohortes d'élèves, apprentis et étudiants, reposant sur l'Identifiant national élève (INE).

Le Conseil recommande d'étudier plus finement l'insertion des jeunes en fonction de leur parcours éducatif, et de porter une attention particulière au suivi des jeunes qui ne sont ni en étude, ni en emploi, ni en formation (NEET). Le Conseil prend note des avancées réalisées dans le suivi des parcours des jeunes entre le monde éducatif et le monde professionnel. Le Conseil encourage une bonne coordination des producteurs pour tirer parti de la complémentarité des données administratives et d'enquêtes.

Stéphane JUGNOT, CEREQ/CGT

Je vais parler d'abord au titre de chargé d'études au CEREQ chargé des appariements expérimentaux de données, notamment entre l'enquête Génération et les données administratives. Pour éclairer la commission, il me paraît utile de rappeler que l'Autorité de la statistique publique (ASP) a, le 2 juillet dernier, dans un délibéré faisant suite à l'audition de la Depp le 11 mai, demandé une coordination entre producteurs de données sur la problématique de l'insertion des jeunes, en citant explicitement les panels

INSERJEUNES, INSERSUP et les enquêtes Génération du CEREQ. L'ASP a demandé une concertation éventuellement sous l'égide du Cnis et souligné la nécessité d'assurer l'articulation et l'optimisation de ces outils et d'apporter des réponses pertinentes à la diversité des questions concernant les aspects professionnels et sociaux de l'insertion.

Je rappelle que les données administratives et les données d'enquêtes présentent chacune leur intérêt et leur limite. Les données produites pour le pilotage ne sont pas forcément adaptées à des travaux de recherche. L'enquête Génération comprend un certain nombre de dimensions que les données administratives ne prennent pas en compte aujourd'hui, que ce soit l'origine sociale, l'origine migratoire ou le temps partiel subi. Il est donc important d'assurer cette coordination pour savoir comment les dispositifs vont s'articuler et évoluer en faisant perdre le moins possible d'informations aux chercheurs.

En lien et dans la prolongation de la demande de l'Autorité de la statistique publique, l'avis pourrait peut-être mentionner l'intérêt de prévoir une présentation, devant la commission, de la réflexion réalisée pour assurer cette bonne coordination des producteurs.

Au titre de représentant de la CGT au sein du groupe de travail sur les discriminations, je tiens à indiquer que l'enquête Génération nous semble importante, à la croisée des deux axes majeurs du prochain moyen terme que sont l'insertion des jeunes d'une part et l'étude des inégalités et des discriminations d'autre part. Nous sommes donc particulièrement sensibles au risque qui pèse actuellement sur le dispositif Génération. Nous nous demandons notamment si les informations qu'il produit sur le sujet continueront d'être produites à l'avenir.

Antoine BOZIO

Que proposeriez-vous ?

Stéphane JUGNOT, CEREQ/CGT

Je proposerais de compléter l'avis en ajoutant une dernière phrase : « *Les résultats de la réflexion des producteurs seront présentés devant la commission* ».

Pierrette SCHUHL, SIES

Je ne pense pas que cette mention soit nécessaire. Le Conseil encourage une action. Il demandera forcément des comptes. Pour moi, cette présentation est implicite.

Nathalie CARON, Depp

Je formulerais la même remarque. Il faudrait l'indiquer dans tous les avis dans ce cas. La réflexion va démarrer. Nous sommes en passe d'engager des discussions avec l'ensemble des producteurs, dont le CEREQ.

Stéphane JUGNOT, CEREQ/CGT

La demande s'articulait avec celle de l'Autorité de la statistique publique qui ne demande pas systématiquement ce genre de concertation. J'entends que le bilan sera réalisé d'office.

Françoise MAUREL, Cnis

Dans les avis, nous essayons de ne pas évoquer des options de mise en œuvre directe. Les modalités de cette concertation ne sont pas entièrement déterminées à ce jour. Je ne suis pas sûre que cette phrase s'avère nécessaire. J'aurais plutôt changé le verbe, en remplaçant « *le Conseil encourage* » par « *sera attentif à une bonne coordination* », ce qui me semble un peu plus exigeant.

Stéphane JUGNOT, CEREQ/CGT

Cela nous convient. Dans les services concernés, je constate qu'il est fait mention du SSMSI. Pourquoi ?

Christine GONZALEZ-DEMICHEL, SSMSI

Le SSMSI s'intéresse en particulier à la population des jeunes ni en emploi, ni en formation. Cette population extrêmement vulnérable peut se retrouver parfois parmi les mineurs non accompagnés et exposés à des filières de criminalité organisée.

L'avis 3 tel qu'il a été amendé en séance est adopté.

Avis 4 : Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice

Le Conseil encourage les travaux relatifs au suivi des trajectoires des jeunes en prise avec la justice. Il recommande la pérennisation du panel des jeunes en prise avec la justice et un élargissement progressif de son périmètre par des appariements visant à l'enrichir et à compléter la connaissance des parcours (données de l'éducation, de la santé, de l'emploi, de l'aide sociale à l'enfance...). Ces travaux viseront à étudier les trajectoires de ces jeunes avant d'être en prise avec la justice et après la réponse pénale, le suivi de leur trajectoire.

Antoine BOZIO

Sur la forme, ne devrions-nous pas parler des « *données d'éducation, de santé et d'emploi* » ?

Pierrette SCHUHL, SIES

A quel âge nous arrêtons-nous pour la population des jeunes ? Je vois qu'il est fait mention de la Depp, mais pas du SIES. Les étudiants ne sont-ils pas concernés ?

Patrice CHEVALIER, SSM Justice

Dans le panel des jeunes, la limite est fixée à 26 ans.

Dominique FRANCOZ, Cnis

Ces services sont mentionnés à des fins internes. Ils ne seront pas visés dans le document publié. Dans cette commission, plusieurs services producteurs sont potentiellement concernés.

L'avis 4 est adopté.

Justice et sécurité

Avis 5 : Consolider le système d'information relatif au parcours pénal des personnes

En vue d'améliorer la qualité des indicateurs de suivi et la connaissance des parcours individuels depuis les premiers signalements jusqu'à la décision de justice et son exécution, le Conseil soutient les travaux de suivi du parcours pénal des personnes *via* notamment l'appariement de données entre SSM Justice et SSMSI. Il prend note des avancées réalisées en matière de rapprochement des données entre les deux SSM.

Il encourage la poursuite de l'exploration de l'utilisation de l'IDJ (identifiant unique pour chaque procédure/affaire) pour la mise en place facilitée d'un système de suivi des procédures/affaires pénales, des victimes et des mis en cause.

Antoine BOZIO

Au lieu de mentionner l'IDJ, puis d'indiquer sa signification, je proposerais de faire le contraire.

Patrice CHEVALIER, SSM Justice

L'IDJ signifie Identifiant justice.

Antoine BOZIO

L'utilisation d'un acronyme doit être explicitée.

Christine GONZALEZ-DEMICHEL, SSMSI

Cet avis renvoie au projet de procédure pénale numérique que nous menons. Je ne sais même pas si l'IDJ ne changera pas de nom à la fin du projet. Il me paraît préférable d'évoquer l'identifiant unique pour chaque procédure/affaire.

Patrice CHEVALIER, SSM Justice

L'IDJ est au cœur de la procédure pénale numérique.

Christine GONZALEZ-DEMICHEL, SSMSI

Nous pouvons laisser la mention de l'IDJ, dès lors que nous mettons en avant la notion d'identifiant unique pour chaque procédure ou affaire.

Patrice CHEVALIER, SSM Justice

Cela me convient. Le projet a une gouvernance transversale interministérielle.

J'aurais également une petite remarque de forme. Je propose d'indiquer l'appariement de données entre « le » SSM Justice et « le » SSMSI.

L'avis 5 tel qu'il a été amendé en séance est adopté.

Avis 6 : Consolider le système d'information sur la délinquance

Afin de mesurer notamment la victimation et le taux de dépôt de plainte ou encore les préoccupations de la population en matière de sécurité et les opinions vis-à-vis de l'action des forces de sécurité, le Conseil recommande de poursuivre l'élaboration d'enquêtes thématiques spécifiques (inédites ou périodiques) en complément du questionnaire socle de l'enquête « Vécu et ressenti en matière de sécurité » (VRS). Il encourage par ailleurs l'enrichissement du système d'information sur la délinquance à l'aide d'appariements entre sources administratives ou avec des données d'enquêtes de victimation et en explorant et fiabilisant l'utilisation de nouvelles sources de données.

Stéphane JUGNOT, CGT

Vous évoquez des appariements entre sources administratives ou avec des données d'enquêtes de victimation. Quels types d'appariements avez-vous en tête ?

Christine GONZALEZ-DEMICHEL, SSMSI

Il existe par exemple un fichier au ministère de l'Intérieur sur les objets volés. Il pourrait s'avérer utile de le rapprocher avec les enquêtes de victimation pour estimer le coût global pour les particuliers et la société de la criminalité liée au vol. La question de l'effet mémoire peut également se poser. Quand les personnes déclarent avoir subi une atteinte, elles indiquent si elles ont ou non porté plainte. Nous voudrions pouvoir rapprocher les données de main courante de police et de gendarmerie avec les données administratives sur les plaintes et mains courantes.

L'avis 6 est adopté.

Accès et qualité des services publics

Avis 7 : Harmoniser et consolider les statistiques des services publics locaux

Le Conseil souligne la nécessité de mieux prendre en compte la dimension territoriale dans les dispositifs afin de mieux cerner la question des inégalités territoriales. Il encourage l'amélioration de

la qualité des remontées d'information émanant des services publics locaux sur les dispositifs tels que l'APA, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, l'aide sociale à l'hébergement, l'aide sociale à l'enfance, la restauration scolaire et universitaire... Cette amélioration portera en particulier sur la complétude de l'information et l'harmonisation des informations remontant des différents services publics locaux.

Françoise MAUREL, Cnis

L'amélioration de la qualité des remontées d'information me paraît un peu vague. Il existe un enjeu d'harmonisation de ces informations qui sont aujourd'hui produites par des producteurs dispersés sur le territoire. Nous pourrions peut-être le préciser.

François GUILLAUMAT-TAILLIET, Cnis

La notion d'harmonisation figure à la fin.

Antoine BOZIO

L'amélioration de la qualité laisse entendre que toutes les remontées d'information existent, ce qui n'est pas le cas. L'avis cherche d'abord à améliorer la remontée d'information. Les dispositifs sont loin de couvrir l'ensemble des services publics locaux.

Dominique FRANCOZ, Cnis

Nous parlons de complétude dans la dernière phrase.

François GUILLAUMAT-TAILLIET, Cnis

Je vous propose de retirer « *qualité* » pour évoquer simplement « *l'amélioration des remontées* ».

L'avis 7 tel qu'il a été modifié en séance est adopté.

Avis 8 : Observer les inégalités d'accès aux services publics

Le Conseil encourage la poursuite des travaux visant à une meilleure connaissance des conditions d'accès aux services publics dans leurs différentes composantes : accès géographique, capacités à accomplir des démarches administratives dans le contexte de leur dématérialisation (littératie, illettrisme...), renoncement pour des raisons financières (d'accès à la santé, à l'éducation, à la prise en charge des personnes âgées ou en situation de handicap...), inadéquation de l'offre aux besoins... Il soutient également la poursuite des travaux sur le non-recours aux droits sociaux et leur élargissement à des dimensions encore peu explorées telles que le non-recours à certains services publics.

Antoine BOZIO

Cet avis important fait suite aux travaux menés dans le précédent moyen terme. Il nous a semblé nécessaire de rédiger un nouvel avis sur le sujet.

Stéphane JUGNOT, CGT

La question des discriminations dans l'accès aux services publics a été évoquée dans le groupe de travail. J'imagine qu'un avis transversal sera peut-être rédigé, mais nous pourrions ajouter, après l'inadéquation de l'offre aux besoins, « *les discriminations potentielles* ».

Antoine BOZIO

Cette précision me paraît tout à fait adéquate.

Dominique FRANCOZ, Cnis

Je me demande si nous ne devrions pas traiter l'accès géographique dans la commission Territoires.

François GUILLAUMAT-TAILLIET, Cnis

Les trois avis parlent du sujet et affichent une certaine cohérence.

Françoise MAUREL, Cnis

Le besoin est exprimé ici avec d'autres besoins similaires. Nous pourrions traiter le sujet dans une autre commission si besoin.

Christine GONZALEZ-DEMICHEL, SSMSI

Nous ne pouvons plus traiter l'accès géographique indépendamment des capacités à accomplir des démarches administratives dans le contexte de la dématérialisation. Les deux se justifient pleinement ensemble.

L'avis 8 tel qu'il a été amendé en séance est adopté.

Avis 9 : Consolider les données sur les conditions de travail du personnel des services publics

Le Conseil considère qu'il est nécessaire de progresser dans la connaissance des conditions de travail et d'activité du personnel des services publics et de leurs conséquences sur la qualité de service et leur évolution. De manière plus large, il s'agira d'évaluer l'attractivité des services publics en termes d'emploi et d'activité, en regard de la légitimité qu'on accorde aux personnels des services publics et du sens que ces personnels donnent à leur travail. Le Conseil encourage à cette fin la poursuite d'enquêtes, ainsi que la mobilisation et les appariements des sources administratives.

Antoine BOZIO

Dans le précédent moyen terme, un avis avait été formulé sur la qualité des services publics que nous avons du mal à aborder. Nous nous sommes concentrés ici sur certains aspects pour pouvoir creuser des sujets plus concrets dans la documentation de la qualité des services publics. La question des conditions de travail fait partie de ces angles particuliers sur lesquels des progrès peuvent encore être réalisés.

Nouria REBOTTI, CFDT

Je souhaiterais que nous ajoutions la notion de reconnaissance des personnels. Dans les différentes enquêtes que nous menons, les personnels semblent ne pas être reconnus dans ce qu'ils font. En cas de reclassement, les personnes sont affectées automatiquement dans les métiers d'accueil sans formation ni évolution de carrière.

Dominique FRANCOZ, Cnis

Nous pouvons ajouter « *de la reconnaissance de leurs missions* » après « *la légitimité qu'on accorde aux personnels des services publics* ».

Antoine BOZIO

S'agit-il d'évoquer les questions de rémunération et de carrière des personnels, ce qui me semble aller un peu au-delà des conditions de travail ? Nous pourrions aborder le sujet sous l'angle de la mesure dans laquelle les usagers reconnaissent le travail réalisé par les personnels.

Nouria REBOTTI, CFDT

La reconnaissance ne porte pas seulement sur le respect des personnels, mais aussi sur le service public qu'ils effectuent. On minimise les missions que les personnels assurent en direction des usagers. Le service rendu n'étant pas reconnu, il n'est pas non plus considéré comme à la hauteur des attentes des usagers. La reconnaissance doit être appréciée dans les deux sens : les usagers insatisfaits et les personnels qui ne sont pas reconnus dans leurs missions.

Antoine BOZIO

Cette formulation vous convient-elle ?

Nouria REBOTTI, CFDT

Tout à fait.

L'avis 9 tel qu'il a été amendé en séance est adopté.

Avis 10 : Définir des indicateurs de qualité des services publics (du point de vue des usagers)

Le Conseil prend acte de la multiplicité et de l'hétérogénéité des données ou baromètres sur la qualité des services publics. Il réaffirme l'importance qu'il attache à ce que la statistique publique s'empare de cette question pour clarifier les concepts et identifier les indicateurs adaptés.

Dominique FRANCOZ, Cnis

Cet avis figurait déjà dans le précédent moyen terme et n'a pas fait l'objet de débats en commission. Il nous semble encore d'actualité. Les services producteurs disposent d'informations sur le sujet. Il s'agirait de les mettre autour d'une table pour essayer de définir des indicateurs pertinents à suivre afin de mesurer la qualité des services publics pour les utilisateurs.

Antoine BOZIO

Nous avons aussi l'idée d'en faire éventuellement un groupe de travail.

Dominique FRANCOZ, Cnis

Effectivement. Nous ne mentionnons cependant pas les modalités d'action dans les avis.

Antoine BOZIO

Le sujet demande une instruction qui va au-delà des discussions que nous pouvons mener habituellement en commission. Nous devons trouver le bon moyen pour instruire cette question complexe.

Benoît OURLIAC, Drees

Nous partageons le constat que nous n'avons pas beaucoup avancé sur le sujet lors du précédent moyen terme. Un groupe de travail nous semble constituer un bon préalable pour le traiter. Il faudrait élargir ce groupe de travail à différentes administrations extérieures au service statistique public qui mènent de nombreuses initiatives en la matière. Ce groupe servirait de point de départ à des travaux sur lesquels le service statistique public pourrait s'investir.

Dominique FRANCOZ, Cnis

Nous pouvons ajouter une phrase pour évoquer une concertation, comme nous l'avons fait dans l'avis 3.

Françoise MAUREL, Cnis

Nous pouvons effectivement évoquer une « *concertation large* ».

Dominique FRANCOZ, Cnis

Je vous propose d'ajouter en fin d'avis : « *Le conseil encourage la mise en place d'une large concertation autour de ce sujet* ». *Quid* des utilisateurs ?

Benoît OURLIAC, Drees

J'ignore de quelle façon les usagers se saisissent de ces baromètres mis en place. Ce sont surtout les administrations à l'initiative de ces outils qu'il faudrait réunir avec les statisticiens.

L'avis 10 tel qu'il a été amendé en séance est adopté.

Dominique FRANCOZ, Cnis

Considérez-vous que certains thèmes n'ont pas été abordés ? Les thèmes sur la santé sont également abordés dans la commission Démographie et questions sociales.

Stéphane JUGNOT, CGT

Quelles sont les grandes étapes de finalisation du moyen terme ?

Dominique FRANCOZ, Cnis

Si nous adoptons ces avis à l'issue de cette réunion, ils seront figés. Le même processus va être mené dans toutes les commissions. En parallèle, nous réaliserons l'exercice pour les avis généraux sur lesquels nous consulterons le bureau. Ces avis généraux couvrent notamment la transition écologique, les inégalités, les territoires, l'accès aux données, les comparaisons internationales. Ce travail devrait se terminer à la fin de l'année pour être présenté à la réunion du Conseil qui se déroulera fin janvier en vue d'entériner le programme de moyen terme 2024-2028.

François GUILLAUMAT-TAILLIET, Cnis

Nous organiserons une séance publique de type séminaire d'une demi-journée le 3 avril pour recueillir le témoignage de producteurs et d'utilisateurs sur le processus, et commencer à dessiner des perspectives.

CONCLUSION

Antoine BOZIO

Je vous remercie toutes et tous pour cette commission. Je tiens à vous renouveler mes excuses pour avoir raté ce présentiel. Je remercie le secrétariat général d'avoir assuré l'organisation de la séance.

La séance est levée à 16 heures 20.

